



HAL
open science

Contester le racisme en mode mineur. Engagements associatifs de femmes originaires du Mali.

Élise Palomares

► **To cite this version:**

Élise Palomares. Contester le racisme en mode mineur. Engagements associatifs de femmes originaires du Mali.. Sociétés contemporaines, 2008, Ethnicisations ordinaires, voix minoritaires, 70, pp.45-69. 10.3917/soco.070.0045 . halshs-01292642

HAL Id: halshs-01292642

<https://shs.hal.science/halshs-01292642>

Submitted on 24 Mar 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Cet article est disponible en ligne à l'adresse :

http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=SOCO&ID_NUMPUBLIE=SOCO_070&ID_ARTICLE=SOCO_070_0045

Contester le racisme en mode mineur. Engagements associatifs de femmes originaires du mali

par Élise PALOMARES

| Presses de Sciences Po | Sociétés contemporaines

2008/02 - n° 70

ISSN 1150-1944 | ISBN 9782724631296 | pages 45 à 69

Pour citer cet article :

— Palomares n, Contester le racisme en mode mineur. Engagements associatifs de femmes originaires du mali, Sociétés contemporaines 2008/02, n° 70, p. 45-69.

Distribution électronique Cairn pour les Presses de Sciences Po.

© Presses de Sciences Po. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Élise Palomares

DOSSIER

CONTESTER LE RACISME EN MODE MINEUR

Engagements associatifs de femmes originaires du Mali

Résumé : Cet article analyse la façon dont des femmes originaires d'une ancienne colonie française composent avec leur statut minoritaire au travers de leur engagement associatif. Leur action s'inscrit dans les relations entre les gestionnaires d'une ancienne ville ouvrière et des habitants perçus comme formant un groupe spécifique, les migrants originaires du Mali. Le point de vue des femmes exprimé aux marges de l'arène politique locale apparaît marqué par le refus du racisme qui scelle le maintien de leur descendance dans un statut d'immigré. Elles tendent cependant à différer dans le temps la contestation ouverte de leur situation minoritaire, en réorientant leurs espoirs sur leurs enfants.

■ INTRODUCTION¹

De nombreuses recherches en sciences sociales restituent les usages ordinaires de classements ethniques dans les domaines de l'école, du logement, de la santé, dans les médias, le travail, ou dans les relations commerciales et de voisinage². L'ethnisation des rapports sociaux apparaît comme un élément structurant de la société française. En d'autres termes, ces auteurs décrivent la prégnance des classements sociaux fondés sur l'origine dans les relations sociales, par rapport à d'autres catégories et modes d'appartenance – en particulier, l'appartenance de classe (De Rudder, Poiret, Vourc'h, 2000). Les acteurs sociaux en situation minoritaire ne sont pas pour autant passifs face à des classements dominants pré-établis et tout puissants qui s'imposeraient à eux : produits de l'histoire, les classements ethniques se refont et se défont dans les relations quotidiennes entre les groupes, qu'elles soient conflictuelles ou conviviales (Barth, 1969, Simon, 1983). Ces classements ethniques se réfèrent à des pratiques culturelles supposées tout autant qu'ils transforment les pratiques culturelles réelles. Contester ou composer avec la racisation ne relève pas exactement des mêmes enjeux. À la suite de V. De Rudder (1991), nous considérons que « l'attribution de différences "raciales" dans les relations entre groupes est l'une des modalités durcie et radicalisée des relations interethniques ». La racisation consiste en l'amalgame entre traits physiques, origine nationale et une culture essentialisée qui se transmettrait immuablement d'une génération à l'autre :

1/ Je tiens à remercier V. De Rudder, S. Tersigni, A. Testenoire et F. Vourc'h ainsi que les membres du comité de lecture de *Sociétés Contemporaines* pour leurs relectures de ce texte.

2/ Cf. l'introduction de ce dossier.

essentialisée et infériorisante, la différence fondée sur l'origine s'impose alors entièrement de l'extérieur (Guillaumin 1972, De Rudder, 1991). En somme, si la croyance partagée en une origine commune fonde l'ethnicité (Weber, 1922), c'est le racisme qui produit la « race » (Guillaumin, 1972).

Cet article analyse la façon dont des femmes maliennes installées en France composent en situation minoritaire au travers de leur engagement associatif dans leur commune de résidence. Un double objectif organise la restitution de leur point de vue. Le premier est d'éclairer la nature même de la frontière ethnique. Dans quelle mesure s'agit-il d'une frontière « raciale », qui, en les enfermant dans une altérité essentialisée, s'avère infranchissable ? Le deuxième est de donner à voir les expressions de résistances ténues, les réinterprétations et les contournements des assignations ethniques et de genre, ainsi que les inflexions quotidiennes entre le fait d'accepter, d'adhérer, de consentir ou de céder dans une relation marquée par la domination (Mathieu, 1985).

Les relations entre les gestionnaires de la ville et des habitants perçus comme formant un groupe spécifique, les migrants originaires du Mali, s'inscrivent dans l'histoire des relations entre la France et ses anciennes colonies d'une part et dans l'histoire des villes ouvrières, où se sont concentrés des emplois ouvriers et des migrants tout au long du siècle de l'industrialisation d'autre part. Au-delà du mythe et de leur hétérogénéité interne, les villes ouvrières se singularisaient par une identité collective forte fondée sur les rapports de travail, relayée par sa représentation politique et les sociabilités qui s'y déploient (Fourcaut 1992, Magri et Topalov, 1989).

Épicentres de l'implantation et du déclin du communisme municipal, les villes de l'ancienne Ceinture Rouge³ de Paris font aujourd'hui face aux effets conjugués des transformations de l'État social, de la reconversion économique dans des activités tertiaires, du chômage de masse et de la ségrégation sociale et ethnique. Au tournant des années 80, l'immigration est devenue un enjeu politique national majeur. Les élus communistes locaux revendiquent la « répartition équitable du fardeau » que représenteraient les immigrants. O. Masclat (2001) montre que cette idée est ancienne parmi les élus communistes de Gennevilliers, à partir des annotations manuelles portées sur le « plan de travail pour diminuer le

3/ « Vive la Ceinture Rouge ! » C'est en ces termes que Vaillant Couturier, qui dirige l'Humanité depuis 1926, maire de Villejuif, célèbre la victoire aux élections de 1935 : vingt-sept municipalités de la proche banlieue sont alors acquises au PCF (Winock, 1996).

pourcentage de travailleurs immigrés » établi en 1972. Cette revendication s'appuie sur l'argument pseudo-savant du « seuil de tolérance » (De Rudder, 1980) : il s'agit de prévenir les réactions racistes de la « population française » qui se déclencheraient au-delà d'un certain seuil de concentration urbaine des immigrés, ce raisonnement impliquant que les victimes sont elles-mêmes la cause du racisme qu'elles subissent. L'impératif de « mixité sociale » dans les politiques de peuplement prolonge ce débat : pour éviter la formation de ghettos, « *les attributions pratiquées par les bailleurs sociaux procèdent au tri des candidats sur des critères ethniciés et racialisés* » (Simon, 1999). L'enjeu est d'autant plus sensible que racisme et antiracisme sont aujourd'hui au cœur de la compétition et des identités politiques locales. Aussi ce terrain présente-t-il un intérêt particulier pour comprendre les mécanismes par lesquels le traitement de la question sociale constitue l'un des ressorts de l'ethnicisation des rapports sociaux (Palomares, 2003).

L'enquête ethnographique, commencée en 1999 et achevée à la suite des élections cantonales et municipales de 2001, s'est déroulée dans une commune de la petite couronne parisienne. Je l'appellerai Mansigny, non pas tant dans un objectif d'anonymisation, sans doute illusoire, mais pour éviter de recourir aux implicites du savoir ordinaire liés à son nom et relier sa singularité au devenir des communes de l'ancienne Ceinture Rouge de Paris. Cette enquête a pour objet principal les usages ordinaires de catégories ethniques dans les relations sociales en public et dans les pratiques quotidiennes de gestion par des acteurs locaux (élu, agents municipaux, bailleurs, acteurs de la politique de la ville, travailleurs sociaux, agents de l'ANPE, militants associatifs). Les entretiens avec ces acteurs, avec des habitants en situation précaire (chômeurs, mal-logés) ainsi que la synthèse de données statistiques à des échelles géographiques emboîtées (pays, région, ville) ont été menés dans le cadre du projet de recherche URBEX⁴ auquel j'ai participé de janvier 1999 à juin 2001. De façon complémentaire au protocole de recherche de cette enquête européenne, j'ai mené l'observation directe et prolongée de séquences d'interactions quotidiennes dans les espaces publics urbains et au sein d'une association locale composée de Maliennes et de Français. J'ai ainsi pris part à des séances de soutien scolaire, participé aux réunions et événements locaux, enquêté sur les instances dites de démocratie participative ainsi que sur le déroulement des élections municipales et législatives.

4/ « The spatial dimensions of URban social EXclusion and intégration : a european comparison. » (URBEX) Le volet parisien de cette enquête européenne (1999-2001) a été mené sous la direction de Patrick Simon (INED), en collaboration avec Denise Arbonville et Hakima Rahbi.

Après avoir analysé les ressorts sociopolitiques de l'émergence locale d'une « question malienne », cet article restitue les multiples manières par lesquelles des migrantes maliennes composent avec leur statut minoritaire et celui de leurs enfants au travers de leur engagement associatif. Il s'agira de replacer dans leur contexte les points de vue minoritaires exprimés en public comme dans les couloirs de sessions de soutien scolaire, de réunions internes, ou encore lors d'évènements organisés par les associations et la commune.

■ LA CONSTRUCTION LOCALE DE LA « QUESTION MALIENNE »

Aujourd'hui, l'importance de la présence des « Maliens de Mansigny » apparaît comme une évidence. Il est possible de retracer la genèse de cette visibilité qui s'inscrit dans un mouvement général de transformation de l'action publique locale d'une part et dans les conflits locaux autour des foyers de travailleurs migrants d'autre part.

Les différentes formes de décentralisation ont conféré une prépondérance aux communes dans la gestion des publics de l'aide sociale, dans les politiques de développement économique et culturel et dans les politiques de coopération internationale décentralisée. Dans le cas étudié, en dépit de l'effritement des réseaux et de l'audience du Parti Communiste Français, le volontarisme en matière de politiques sociales économique et culturelles continue de caractériser cette « commune providence » selon la formule de P. Warin (1989).

Mansigny, ville ouvrière, je trouve que c'est terminé. Je crois vraiment qu'on peut dire que « Mansigny, terre d'accueil » a remplacé « Mansigny, ville ouvrière ».

Si le volontarisme demeure, les représentations des acteurs sur la ville, sur sa composition sociale et sur le rôle de la municipalité se sont profondément modifiées. La relation aux étrangers occupe désormais une place centrale. « *Mansigny, ville ouvrière, je trouve que c'est terminé. Je crois vraiment qu'on peut dire que "Mansigny, terre d'accueil" a remplacé "Mansigny, ville ouvrière". Ca devrait résumer la situation* », explique un agent municipal, condensant ainsi le sens attribué aux profonds changements survenus ces trente dernières années. De « *Mansigny ville ouvrière* » à « *Mansigny, terre d'accueil* », la relation entre la municipalité et les étrangers s'inscrit désormais dans une conjoncture où le prisme fédérateur de la lutte des classes a disparu. La référence au mythe républicain national (« France, terre d'accueil ») participe de la construction d'une identité locale forgée autour d'un idéal de solidarité et d'antiracisme.

L'importance médiatique et institutionnelle des Maliens installés dans la commune s'inscrit dans ces transformations locales de la figure de l'étranger. L'attention qui leur est accordée contraste avec leur poids démographique qui apparaît relativement modeste au regard de l'importance numérique et de la diversité des migrations anciennes ou récentes dans la ville. Après les migrations en provenance d'Algérie, du Portugal, d'Espagne, d'Italie, du Maroc et de Tunisie sont venus plus récemment des migrants de la Vallée du fleuve Sénégal (Mali, Sénégal, Mauritanie) et du sous-continent indien (Pakistan, Inde, Sri Lanka, Bangladesh). En 1990, les Maliens représentaient 13 % de la population étrangère, loin derrière les Algériens (25 %) et les Portugais (17 %).

Comment expliquer ce contraste ? Sur fond de politisation de la question de l'immigration, au milieu des années 1980, la « question malienne » s'est forgée localement dans les conflits autour de la destruction d'un foyer de travailleurs migrants et sur la scène médiatique régionale et locale. Outre leur impact évident sur les modalités d'installation de familles originaires de la Vallée du Fleuve Sénégal en région parisienne depuis la fin des années 1960 (Daum et Leguay, 2001), les pratiques, les discours et les conflits autour des foyers constituent un élément clé des rapports sociaux dans lesquels s'inscrit la dynamique locale des relations interethniques. Précisément conçus pour contrôler l'installation de la main-d'œuvre immigrée, les foyers sont désormais considérés comme des lieux douteux, qui favoriseraient le « communautarisme » de leurs résidents (Quiminal, 1996 ; Bernardot, 2001).

Sur un tout autre registre, vers la fin des années 90, les médias locaux et régionaux se réfèrent à la présence des Maliens sur un mode valorisant, attestant d'un cosmopolitisme qui participe de la nouvelle image de la ville, dont certains quartiers sont devenus très attractifs.

■ UNE ACTION PUBLIQUE EN PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS MALIENNES LOCALES

■ AUX HOMMES LE CO-DÉVELOPPEMENT, AUX FEMMES L'INTÉGRATION

La présentation de la ville par un ancien chef de projet résume bien les logiques d'intervention déployées par la municipalité. Le passage de la question de « *l'intégration des immigrés dans la ville* » à

l'importance accordée aux Maliens, pensés comme une « *immigration noire* » – s'opère très explicitement :

« Ensuite, il y a la question de l'intégration des immigrés dans la ville. Les caractéristiques de l'immigration de cette ville sont connues : une forte immigration noire, malienne en particulier, donc des programmes de développement et d'aide au développement dans la région d'origine, des programmes d'intégration sur le territoire local qui étaient à la fois gérés de manière spécifique et de manière non spécifique. Spécifique parce qu'il s'agissait d'immigration, non spécifique parce qu'il y avait une politique d'action sociale, une politique d'éducation et de développement urbain, chacun développant ses outils qui étaient à peu près cohérents et complémentaires. » (Entretien avec un ancien chef de projet développement social urbain de la ville)

Co-développement et « intégration au territoire local » forment les grands axes des politiques locales en direction de ces migrants. Ils structurent l'architecture des services municipaux ainsi que les partenariats actuels noués avec les associations maliennes.

Les conflits autour des foyers ont en effet trouvé un prolongement plus apaisé dans les liens développés entre le mouvement associatif malien et de multiples acteurs locaux. La relation particulière entre la municipalité et les associations maliennes est structurée par les activités du service municipal dédié à l'immigration, à l'intégration et à la solidarité internationale, dont l'objet est d'assurer les relations entre la ville et les « populations étrangères ». Les deux derniers axes d'intervention de ce service concernent quasi exclusivement les Maliens installés dans la commune. Aussi, bien que les deux principales associations de Maliens relèvent de domaines d'intervention officiellement distincts au sein du service – intégration d'une part, coopération internationale d'autre part – il apparaît pertinent d'analyser dans une même perspective les relations unissant la dynamique associative malienne et la municipalité.

Dans ce service, l'accent est mis sur la gestion des « *familles maliennes* », dont « *les difficultés d'intégration* » proviendraient de « *la rencontre de deux cultures* » et dont les « *particularités essentiellement traditionnelles créent des difficultés d'intégration dans les espaces collectifs*⁵ ». Le terme de « culture » est ici utilisé comme un équivalent sémantique de « peuple » ou « communauté » (en l'occurrence, Français et Maliens). Cette conception de la culture, longtemps relayée par l'anthropologie, est largement partagée. Pensée comme un ensemble de traits stable, homogène, indépendant des acteurs

5/ Document interne ayant servi de support à un texte adopté en bureau municipal.

qui la portent, chaque « culture » serait à la fois spécifique et relativement étanche aux autres (Giraud, 1987 ; Guillaumin, 1994a). Le développement d'actions locales en direction des Maliens se fait à travers le prisme de ces « *particularités traditionnelles* » problématiques qu'il s'agirait de « gérer », bien que celles-ci ne soient pas définies précisément. Être minoritaire, c'est être « recouvert d'un cachet de "particularisme" quel que soit la forme concrète qu'il revêt » (Guillaumin, 1972). La définition du problème contribue à institutionnaliser l'existence d'un groupe collectivement marqué du sceau d'une spécificité négative, les « *familles maliennes* », et étaye les présupposés des acteurs locaux qui tentent de remédier quotidiennement au problème ainsi posé avec volontarisme⁶.

Tandis que le recours à toute distinction ethnique reste officiellement proscrit dans les politiques de droit commun, la municipalité s'appuie partiellement sur le partenariat avec les associations de migrant-e-s. Au sein du mouvement associatif malien se joue une distribution sexuée des rôles sociaux, relayée par les pouvoirs publics : aux hommes, le co-développement, aux femmes la gestion de la bonne marche des familles et le contrôle des enfants et des adolescents. Le soutien aux projets de co-développement dans la région de Kayes au Mali, en appui sur les organisations d'hommes, s'inscrit ici comme dans d'autres communes de la région parisienne dans une optique de fermeture des frontières et de maîtrise des flux migratoires (Daum, 1998). Le soutien et la participation à l'association de femmes africaines s'inscrivent, eux, dans l'objectif d'une assimilation indifférenciée, pour elles et leurs enfants (Timera, 1997). Le mouvement associatif malien trouve là des espaces et des interlocuteurs pour une négociation collective.

Le développement d'actions locales en direction des Maliens se fait à travers le prisme de ces « particularités traditionnelles » problématiques qu'il s'agirait de « gérer ».

■ UN CADRE ASSOCIATIF FÉMININ CONTRAIGNANT ET HABILITANT

Les activités de l'association des femmes ont trait au travail social : alphabétisation, soutien scolaire, aide aux démarches administratives, actions culturelles, sous la houlette d'une présidente française et « blanche ». Son financement dépend quasi exclusivement de la municipalité. Au quotidien, les relations au sein de l'association sont chaleureuses et conviviales, certaines membres se connaissent de longue date.

6/ Par exemple, à la suite d'un entretien avec un acteur local, ce dernier m'avait proposé de mettre en place des formations sur les us et coutumes maliens en direction des différents intervenants de l'action sociale pour qu'ils connaissent mieux « *cette culture* ».

À grands traits, les différences de parcours et de statuts socio-professionnels coïncident avec la distinction entre Français et Maliens parmi les membres actifs de l'association. Parmi les femmes maliennes, la plupart occupent des emplois peu qualifiés, tandis que d'autres sont au chômage ou inactives. Parmi les Français⁷, la plupart sont des femmes, fonctionnaires en activité ou à la retraite, et bon nombre sont d'anciennes enseignantes. L'une d'entre elles était conseillère municipale durant le mandat précédent, et plusieurs sont d'anciens militants du Parti Communiste Français. Certains connaissent personnellement des élus et employés de la ville, souvent de longue date. Ils ont pu se rendre au Mali dans le cadre des échanges liés au jumelage entre la ville et un cercle malien.

Les désignations ordinaires telles que (femme) français-e, européen-ne, africain-e, malien-ne, issu-e de l'immigration, Malien-ne de Mansigny varient au quotidien. J'en ai fait directement l'expérience en tant qu'observatrice impliquée, le plus souvent désignée ou présentée comme une Française ou, plus exceptionnellement, comme « issue de l'immigration » (Palomares, Tersigni, 2001). Ces auto et hétéro-désignations dans les relations en public forment un répertoire variable, mais limité, qui présente des régularités : en particulier, le statut minoritaire est toujours mentionné (Palomares, Rabaud 2004). Au sein de l'association, la catégorie « Français » est synonyme de « Blanc », puisque cette catégorie n'inclut pas, le plus souvent, les « Noires » ayant la nationalité française et inclut en revanche les descendant(e)s de migrants européens. La distinction asymétrique entre Français et Maliens fonctionne également pour les plus jeunes membres de l'association, qui adhèrent, pour la plupart, dans le but de participer au soutien scolaire. Leur catégorisation ne dépend ni de la nationalité, ni de la migration mais de l'origine. Par exemple, lors d'une réunion, quatre jeunes nouvelles adhérentes de nationalité française sont présentes, deux sont présentées comme « travailleurs sociaux » sans autre précision, et les deux autres comme des « lycéennes maliennes ».

L'asymétrie des rapports sociaux dans lesquels s'inscrivent les relations quotidiennes entre Françaises et Maliennes est à la mesure de cette domination politique, sociale et ethnique, d'autant que les femmes maliennes les plus actives dans l'association ont le sentiment qu'elles constituent une élite parmi les migrantes, dont la plupart sont analphabètes et d'origine rurale. Après avoir valorisé le

7/ Il aurait fallu conserver des guillemets aux termes de « Maliens » et de « Français » tout au long du texte car les usages sociaux de ces catégories, fondés sur l'origine et la couleur, qui ne coïncident pas nécessairement avec les nationalités effectives.

« *mélange* » entre Françaises et Maliennes à plusieurs reprises, une bienveillante malienne affirme au cours d'une conversation : « *Comment veux-tu qu'on prenne les choses en main nous-mêmes, alors que la majorité ne sait pas lire ?* »

Par le biais des subventions et des emplois aidés, cette association se voit confier des objectifs aux frontières de l'action des travailleurs sociaux et des enseignants, telles que l'aide pour les démarches administratives, pour l'obtention d'un logement stable, les problèmes de voisinage, l'alphabétisation, le suivi social, la prévention de la délinquance et la lutte contre l'échec scolaire. Ainsi, l'association organise des sessions hebdomadaires de soutien scolaire dans différents quartiers ; accompagne les familles dans leurs démarches ; organise des manifestations culturelles et participe aux fêtes locales. Lieu de rencontre et d'action collective, ce cadre permet d'obtenir des ressources matérielles et symboliques, en particulier en matière de compétition scolaire dans laquelle sont désormais prises les classes populaires (Beaud, 1997).

Dans les relations internes comme dans les relations avec les élus et le personnel de la municipalité, les revendications collectives des membres maliennes (notamment celles qui ont trait au logement ou à la législation en vigueur sur le séjour) sont contrôlées, parfois disqualifiées. Ainsi, lors de la préparation de la célébration de la journée internationale de la lutte des femmes, la proposition d'afficher des slogans sur les « *sans-papiers* » sur des panneaux présentant l'association sera écartée au motif qu'elle est « *trop politique* ».

La simple expression de désaccords vis-à-vis des images stéréotypées qui leur sont régulièrement renvoyées en actes et en paroles (au sujet du « *rapport africain au temps* », par exemple) est rare et souvent indirecte. Lors de la préparation d'une fête au cours de laquelle divers produits devaient être vendus, une Française proposera qu'une « *Européenne* » tiennent la caisse, autrement dit une « *Blanche* », ainsi que chacune des protagonistes le comprend. Adoptant un ton conciliant pour différentes raisons, l'une des femmes maliennes présente et moi-même en demandons le motif. Embarrassée, notre interlocutrice avance que c'était simplement le cas l'année précédente. Finalement, la caisse sera tenue par une « *Malienne* », choisie au titre de membre la plus âgée de l'association.

À la fois contraignant et habilitant, ce cadre associatif implique une certaine prudence de la part des femmes concernées. En présentant l'association dans le cadre relativement formel d'un premier entretien, l'objectif d'intégration porté par les institutions est, dans

Élise Palomares

DOSSIER

un premier temps, relayé par l'une des membres maliennes de l'association :

« [L'association a été créée] pour aider nos familles qui sont en France depuis pas mal de temps et puis pour aider surtout nos enfants pour l'intégration. (...) Tout le monde nous a tendu la main. C'est vrai, jusqu'à présent, toutes les portes auxquelles on a tapé, que ce soit pour un renseignement ou quoi que ce soit, on était très bien accueillies et tout le monde nous aide. »

Venue dans les années 1980 rejoindre son mari, alors installé dans un des foyers de travailleurs de la ville, de prime abord, elle insiste sur l'isolement social des femmes migrantes.

« L'un des grands buts de l'association c'est surtout que les femmes ne restent pas seules... Donc on est toute seule dans son appartement et on n'est pas prête de savoir ce qui se passe ailleurs. Donc le nombre d'années passe et on est toujours dans son Afrique (rire) (...) Un appartement, ce n'est que des murs entourés, mais quand on a toute la culture africaine à l'intérieur, je vois pas beaucoup de changement. »

Pourtant, l'injonction à se distancier des liens affectifs, culturels avec le pays – le continent – d'origine, décrits comme un enfermement dans la nostalgie, ne va pas sans ambivalence.

« Moi, ce qui me fait mal au cœur, c'est que nous on vient d'ailleurs, on est venu avec une culture et c'est vrai dans toutes les cultures, il faut revoir des choses, mais quand on va dans un endroit on n'aimerait pas qu'on nous enlève tout ! Il faut quand même pas rêver, nous on est venues à l'âge adulte, il y en a qui sont là depuis 60 ans, mais ils ont quand même vu autre chose qu'ici. Quand on nous enlève tout ici, on va là-bas... on n'est de nulle part ! » (Entretien avec une membre malienne de l'association)

Ce discours oscille entre l'injonction à « *ne pas rester dans son Afrique* », autrement dit, l'injonction à l'assimilation culturelle, assez largement admise, et la crainte de se voir « *tout enlever* », et risquer de n'être plus de « *nulle part* ». Il peut être interprété comme l'expression condensée du sens que revêt leur situation collective. Mon interlocutrice estime nécessaire de se plier aux règles sociales de la société d'installation. Bon nombre de ces règles s'imposent de fait au travers des contraintes et des possibilités de l'environnement social et matériel, ce qui transforme pratiques, croyances et valeurs en matière d'alimentation, d'habillement, d'habitat, d'éducation, de sociabilité, de mariage. Pour autant, l'affiliation pleine et entière à la communauté nationale ne leur est pas concédée en retour, alors même que les liens avec le pays d'origine se distendent.

La logique de l'institution municipale correspond à un mode de contrôle social d'une altérité perçue comme problématique alors que ces associations constituent, pour les personnes qui s'y investissent, un point d'appui pour construire une dynamique collective. Comme le montre C. Quiminal (2000), l'inscription des associations de femmes africaines, là-bas exclues du politique, dans les communes de résidence constitue un point d'ancrage pour la renégociation de leur identité et de leur place dans l'ordre social local.

■ UN STATUT D'IMMIGRE HÉRÉDITAIRE ?

Dans ces relations quotidiennes entre les migrants, élus, militants, bénévoles et gestionnaires, les enfants de migrants occupent une place particulière. Ces enfants sont constitués en problème public à part entière (Brion, Rea, Schaut, Tixhon, 2000 ; Simon, 2000) et font l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics locaux. Parmi les attentes à l'égard des femmes, figurent la responsabilité du contrôle de la conformité morale, sociale et culturelle des membres de la « communauté ». Les femmes sont perçues comme un relais indispensable du contrôle de « leurs » enfants, lesquels sont définis à la fois comme victimes et comme sources de problèmes sociaux (chômage, échec scolaire, violences, petite délinquance). À travers elles, les pouvoirs publics locaux entendent ainsi agir sur une catégorie qui semble leur échapper.

■ LES ENFANTS : UNE CATÉGORIE IMPENSABLE

Si les parents sont réputés présenter des « *particularités essentiellement traditionnelles* », les enfants de maliens n'auraient *plus aucune culture*, situation proche de la « sauvagerie » qui entretient un sentiment d'urgence à leur sujet. Dans la sollicitude à leur égard se joue une forme de mise à distance, qui s'inscrit dans un processus de production institutionnelle d'altérité.

« On s'aperçoit que la deuxième génération malienne, enfin les enfants maliens, ils n'ont aucun repère. Ils n'ont pas leur culture d'origine, ils ne savent pas ce que c'est l'Afrique, le Mali (...) et en France ils sont aussi largués avec la culture française. Donc ils sont vraiment à cheval entre deux cultures et ils ne reconnaissent aucune des deux, il y en a qui n'ont absolument aucun repère, ce qui pose le vrai problème de l'intégration. Ils sont très vite voués à l'échec scolaire et très vite il y a des problèmes dans les cités, très vite des problèmes un peu partout » (Entretien avec un agent municipal).

De la même façon que les problèmes sociaux rencontrés par les migrants sont rapportés à leur « culture », les problèmes d'échec, d'exclusion scolaire et de troubles sociaux dans l'espace urbain sont imputés à « l'absence de repères culturels » de leurs enfants. L'usage courant du terme de « Maliens » entretient l'indistinction entre nationalité et origine nationale : « *c'est tous des Maliens enfin... d'origine malienne* », affirme, embarrassé, cet agent municipal au sujet de ces enfants.

Les problèmes d'échec scolaire, de déviance ou de marginalité que peuvent expérimenter certains de ces jeunes s'amalgament avec le problème sociopolitique fondamental qu'ils posent à l'ordre national (Sayad, 1999). Pour cet auteur, la distinction claire que la « pensée d'État établit entre nationaux et non nationaux » est difficile à établir dans le cas des enfants d'immigrés. Ce classement impensable est posé comme un défaut de socialisation : « *ils ne savent pas vivre en groupe* », m'expliquera mon interlocutrice. Pour les membres français de l'association comme pour les élus et les agents du service dédié à l'intégration, le « problème spécifique » que poseraient ces enfants de migrants pourrait être résolu par la reconstitution de « repères culturels » tant dans le « pays d'origine » que dans le « pays d'installation », pour ces jeunes qui, pourtant, « n'ont jamais émigré de quelque part » (A. Sayad, 1979).

■ LE « RETOUR » DES JEUNES

Une des solutions mises en œuvre consiste ainsi à organiser des séjours au Mali. La ville est jumelée avec un cercle malien depuis les années 80. Avec les nouvelles prérogatives en matière de relations internationales liées à la loi de décentralisation du 6 février 1992, ce jumelage s'est transformé en coopération décentralisée. En partenariat avec les associations, la ville organise régulièrement des voyages annuels, réservés de fait aux enfants de familles maliennes. Pour les organisateurs municipaux, le but de ces voyages se résume dans l'aphorisme attribué à A. Gramsci, « *savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va* », qui apparaît à maintes reprises dans les discours et les écrits officiels concernant les enfants de Maliens. La « *redécouverte de leurs racines* », permettrait de leur faire mesurer la distance « *entre ici et là-bas* », et de renforcer ainsi leur sentiment d'appartenance à la ville et à la nation. Ces séjours sont également valorisés comme faisant partie du projet d'une municipalité volontariste, ouverte à l'autre et entretenant des relations bilatérales nombreuses et de qualité avec le Mali.

Pour les parents et membres des organisations maliennes qui se mobilisent autour de l'organisation de ces séjours, et dont certains jouent le rôle d'accompagnateur, cette démarche revêt un tout autre sens : ces voyages constituent l'occasion de nouer des liens entre des membres de leurs familles au Mali et leurs enfants, et de valoriser leur pays d'origine, mais aussi leur propre statut aux yeux de la société locale comme à ceux de leurs enfants.

Après leur voyage, quelque temps après leur retour, un buffet d'accueil avait eu lieu à la mairie, en présence d'élus, de représentants du Consulat du Mali, des associations locales et de quelques-uns des quarante jeunes qui ont participé à ce voyage, tandis que l'événement est couvert par la presse locale.

Chacune des personnalités invitées vient à la tribune pour prononcer un bref discours. La présence de la Consule Générale du Mali atteste de l'importance que revêtent ces voyages dans les relations entre les deux pays, et de l'enjeu que constituent les enfants de leurs ressortissants qui ont émigré en France. Prenant la parole, elle remercie la ville et les associations d'avoir permis aux « *jeunes Maliens nés en France de découvrir leur pays d'origine* ». Valorisant tant les identités nationales malienne et française, elle reprend l'idée qu'ils possèderaient une « *double culture* », ce qui constitue une « *richesse* ». Elle ajoute aussitôt : « *Je veux les encourager à respecter la chose publique et à se conformer aux lois et recommandations de cette belle cité qui nous accueille.* »

Dès lors que ces jeunes « nés en France » sont définis comme des « jeunes Maliens », l'injonction au respect des lois du « pays d'accueil » contribue ainsi à re-crée leur extériorité à la nation française (Sayad, 1999). Reprenant l'injonction de la représentante du Mali, un élu ajoutera : « *[Dans la ville] il y a environ 6 000 résidents maliens et, à travers la liaison avec ce qui se passe là-bas c'est aussi prendre conscience que là-bas, c'est là-bas et ici, c'est ici. Comme le disaient très justement Madame la Consule, il y a des règles qui doivent être respectées.* »

Tous les discours, hormis ceux des migrants maliens et de leurs enfants, apparaissent marqués par la reconnaissance de la « richesse culturelle » des « coutumes et des traditions maliennes » là-bas et par l'insistance sur tout ce dont bénéficient les migrants *accueillis* ici, ce qui vient relativiser les éventuelles difficultés matérielles rencontrées en France. D'un point de vue matériel, au regard de la situation « là-bas », celle d'« ici » s'apparente à un luxe. L'égalité des droits et des conditions de vie n'est pas mise en regard de celles dont

bénéficient les autres membres de la société locale, mais au regard des conditions de vie au Mali, qui se classe parmi les pays les plus pauvres du monde. Si l'on devait en schématiser le contenu par une formule, le sens de « *savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va* » semble se doubler implicitement de la maxime suivante : « *savoir d'où l'on vient pour savoir ce que l'on est en droit d'exiger* ». Cela signifie qu'il faut, lorsque *l'on vient du Mali*, admettre la supériorité économique et sociale de la France sur son ancienne colonie et se rendre compte de la chance que l'on a de vivre en France.

« Il faut que [ces jeunes] fassent connaître dans la ville (...) ce qu'ils ont vécu là-bas. Il faut montrer aux familles que malgré les difficultés ici, il y a de meilleures conditions de vie ici que là-bas, ici, quand on veut de l'eau, on ouvre le robinet, là-bas les femmes font des kilomètres pour aller chercher de l'eau, de même pour manger, là-bas il faut piler le maïs, ici il suffit de descendre chez l'épicier du coin... Qu'ils fassent connaître le Mali dans le respect des coutumes et des traditions et qu'ils resserrent les liens entre les deux pays ». (un élu)

Le discours d'une membre française et « blanche » de l'association s'inscrit dans cette logique, soulignant par exemple que le logement collectif est un bénéfice offert par la collectivité nationale à mettre au regard de ce que la collectivité nationale malienne serait en mesure de leur offrir :

« L'année dernière, les textes [écrits par les adolescents à l'issue de leur voyage] m'ont beaucoup surpris, ces jeunes qui ont une expérience de vie dans nos HLM, avec des douches, salles de bains et qui prennent le TGV, ces jeunes ne comprenaient pas qu'un avion puisse être annulé, qu'un train parte avec trois heures de retard à Kayes. »

L'objectif de ces voyages est de permettre à ces jeunes de « connaître leurs origines » avec le plus de précision possible plutôt que se contenter d'un pays imaginaire lorsque la question leur est posée ; il s'agit également d'être en mesure de raconter son histoire aux autres :

« En allant au Mali, le pays de leurs parents, ils ont pu voir combien il était différent de la France. Comme je dis toujours, quand on ne sait pas d'où on vient, on ne sait pas où l'on va. Et maintenant au lieu de répondre "je viens du Mali" ils pourront dire je viens de tel village de la région de Kayes » (un élu).

Tout l'intérêt de cette cérémonie est qu'elle explicite et officialise dans le même temps la prescription d'origines et l'injonction à l'assimilation nationale portées par l'institution municipale. Le fait de proposer un modèle de construction identitaire fondé sur l'héritage

(ici villageois et malien) n'a rien de spécifique : pour Anthony Giddens (1991), la production de récits autobiographiques fait partie des pratiques constitutives de l'identité personnelle dans la vie sociale moderne. En l'espèce, cette démarche est recommandée par les institutions dans l'objectif de résoudre un certain nombre de problèmes publics ; elle propose à ces jeunes citadins un répertoire identitaire prédéfini.

■ RACE, NATION, CULTURE : DES PRESCRIPTIONS IDENTITAIRES AMBIGÜES

Lors de l'accueil des adolescents de retour de leur séjour au Mali, les discours sur la culture et la religion viennent illustrer la complexité de la relation établie entre couleur de peau, appartenance nationale et différences culturelles. Le discours final de l'une des adolescentes change totalement de registre, mais il ne semble pas produire d'effet.

■ DÉFINITIONS DE L'APPARTENANCE NATIONALE

L'idéal républicain est rappelé par un élu local à l'ensemble des membres présents, et en particulier aux adolescents : « *En France, la participation à la République, ce n'est ni une question de religion ou de culture, mais une question de philosophie.* » Pour illustrer son propos, l'élu prend alors l'exemple célèbre d'un « *Noir devenu maire d'un village en Bretagne* » et ajoute, procédant à une comparaison avec deux pays européens, dans le premier desquels la participation politique sur une base ethnique est pourtant institutionnalisée : « *contrairement à l'Angleterre ou l'Italie, chez nous, c'est possible* ».

Immédiatement après ces paroles, l'édile poursuit son allocution en se référant à l'histoire des migrations en France pour inscrire les Maliens au sein de celle-ci. Pour ce faire, il s'appuie sur une conception largement partagée de cette histoire (Noiriel, 1984), qui élude la xénophobie que les migrants européens ont naguère expérimentée. Ce récit entretient « l'illusion rétrospective » d'une « intégration facile » des européens, en raison de leur supposée proximité culturelle, par contraste avec les migrations récentes. Or, G. Noiriel (1984) l'a démontré, les pratiques culturelles et le catholicisme des Polonais, des Italiens ou des Espagnols, considérés comme « rétrogrades », avaient alors été pensés comme faisant obstacle à leur intégration. Cette reconstruction de l'histoire est fondée sur la conviction selon

laquelle il existerait une plus grande « distance culturelle » séparant les nationaux des anciens colonisés.

« Vous avez dû apprendre dans vos cours d'histoire comment les Polonais, les Italiens, les Espagnols ont été intégrés, même si évidemment pour les Maliens, il y a plus de distance culturelle... Peu à peu, la nation française se forme et se renouvelle. Ces jeunes Maliens [de la commune], qu'on appelle Français là-bas – et ils ont raison – on dit d'eux qu'ils sont déjà tout blancs, et c'est vrai, car ils sont déjà Français ».

Au centre des préoccupations des pouvoirs publics locaux, les enfants de migrants maliens font l'objet d'une forme de racisation singulière. La comparaison entre les « premières » et « secondes générations » d'immigrés, en général formulée comme relevant d'une plus grande « *distance culturelle* », est ici, dans le même mouvement, explicitement « raciale » : sur le plan symbolique, les enfants de Maliens seraient devenus Blancs (contrairement à leur parents) parce qu'ils sont devenus Français. L'incorporation des descendants de Maliens à la nation rend en quelque sorte nécessaire une opération de « blanchiment » symbolique. Ceci s'explique par le fait que la construction historique de l'identité nationale repose autant sur le « contrat » que sur l'identification à une « communauté généalogique » (Noiriel, 1984). Pour concilier ce qui apparaît comme une contradiction (être Noir *et* Français), l'édile prend appui sur des catégories qui sont également opératoires au Mali, tout en se distançant de l'énoncé (« *on dit d'eux qu'ils sont déjà tout blancs* »).

Vous êtes Français, vous êtes Maliens, vous êtes nés en France, vous venez d'un pays pauvre, vous vivez dans un pays riche, vous avez une double culture, vous êtes des Blancs bien que vous soyez des Noirs.

À l'instar de la scène nationale, les enfants d'immigrés sont au centre des contradictions du discours local. Les enfants de migrants maliens sont confrontés à l'injonction à la citoyenneté, entendue au sens de civisme, de politesse et de respect des règles minimum du vivre ensemble. Cette injonction est cependant associée à la mise en doute de cette citoyenneté, au sens de la pleine légitimité de leur participation politique à la communauté (nationale) de citoyens (Palomares et Rabaud, 2006). Au cours d'une cérémonie, les jeunes se sont entendus dire successivement ou simultanément : vous êtes Français, vous êtes Maliens, vous êtes nés en France, vous venez d'un pays pauvre, vous vivez dans un pays riche, vous avez une double culture, vous êtes des Blancs bien que vous soyez des Noirs. Ils sont régulièrement renvoyés à leurs origines nationales, ethniques, voire « raciales » – dans le cas décrit, symboliquement, mais aussi très concrètement puisqu'on les a envoyés en séjour au Mali – pour ensuite souligner leur affiliation à la ville (et partant, à la nation française), dotés de nouveaux repères sur « ce qu'ils sont ».

Ces contradictions peuvent être lues comme le produit de l'histoire des migrations dites de travail, qui furent en réalité des migrations de peuplement, au cours desquelles chacun des protagonistes, les États d'origine et d'installation, les sociétés civiles et les migrants eux-mêmes entretenaient de concert le mythe du retour (Sayad, 1999), ce qui rend la présence et le statut de ces enfants difficile à penser. Suivant l'analyse développée par P. Simon (2000) sur le vocable « issu de l'immigration » comme catégorie de l'action publique « assignant à une citoyenneté de seconde zone », il est possible d'avancer une autre hypothèse. Cette contradiction n'est peut-être qu'apparente, car tout se passe comme si le groupe majoritaire, par la voix des acteurs engagés dans l'action publique locale, ne visait pas à renforcer ou nier alternativement l'appartenance à la nation française, mais à la reconnaître tout en affirmant l'évidence de son caractère subalterne. Autrement dit, ces discours et pratiques publiques contradictoires contribueraient à institutionnaliser l'existence de citoyens français de rang inférieur parce que descendants d'immigrés, et par là même moins légitimes à prétendre aux privilèges matériels et symboliques associés à l'appartenance pleine et entière à la communauté politique nationale.

■ UN POINT DE VUE MINORITAIRE DÉCALÉ ET INAUDIBLE

En contraste avec les objectifs et les discours institutionnels, le discours de remerciement de l'une des adolescentes ayant participé au voyage propose une lecture aux antipodes des considérations exposées jusqu'ici : vêtue d'une chemisette rouge vif, son aisance en public et un certain talent d'oratrice captent immédiatement l'attention de l'auditoire. Après avoir exprimé sa gratitude à tous les organisateurs de ce voyage, elle souligne surtout que ce voyage a permis aux adolescents ainsi rassemblés de « mieux se connaître ». Son propos rappelle presque involontairement que ce groupe « *de retour du Mali* » était constitué de jeunes gens dont la préoccupation immédiate, loin des « racines », des rencontres entre « cultures » ou du respect des lois nationales, correspond aux valeurs de toute une classe d'âge : voyager et se faire des amis. Pourtant, le décalage entre son propos et les objectifs assignés à ces voyages par leurs financeurs ne semble aucunement troubler l'assistance.

Après avoir exprimé sa gratitude à tous les organisateurs de ce voyage, elle souligne surtout que ce voyage a permis aux adolescents ainsi rassemblés de « mieux se connaître ».

Le fait que les associations de migrantes et de migrants maliens se montrent très investies dans l'organisation de ces voyages ne signifie pas qu'ils partagent la définition de leurs enfants comme « problème public ». Au contraire, ils tentent par là-même de la transformer. Ces séjours représentent une source de valorisation de

leur pays d'origine et de leur propre parcours et favorisent la reconnaissance de leur capacité d'auto-organisation dans la configuration locale. L'ampleur de la mobilisation que de tels voyages supposent prend le sens de la conquête d'une autonomie accrue. Ainsi, si aucun des membres des associations maliennes ne conteste directement le point de vue développé sur l'appartenance nationale de leurs enfants, ni les préceptes qui leur sont adressés en ce jour de réception officielle, en d'autres contextes, ces représentations dominantes sont régulièrement remises en cause. Ceci apparaît comme une caractéristique récurrente de leur mode de négociation. Au cours d'un entretien, une des membres malienne de l'association met ainsi en cause cette injonction d'intégration :

« Moi je comprends à la rigueur qu'à nous, on nous demande de nous intégrer, c'est normal, on ne parle pas la langue, on vient d'une autre culture, mais ceux qui sont nés ici, je ne vois pas ce qu'on leur demande ! On ne devrait pas parler d'intégration pour eux : qu'est-ce que cela veut dire ? »

Si l'assignation des parents migrants à l'extériorité est concédée, c'est surtout pour contester fermement celle de leurs enfants. Dans les coulisses des arènes politiques locales, les femmes expriment leur refus de l'enfermement de leurs enfants dans un statut d'immigré.

■ UNE CONTESTATION PRUDENTE OU DIFFÉRÉE DANS LE TEMPS

Pour les Maliens installés dans la ville, cette focalisation institutionnelle, trouve son pendant dans les interactions quotidiennes, qu'elles soient conviviales ou conflictuelles. Nos interlocutrices posent un regard critique sur le sens qu'a pris localement la catégorie de « Maliens » et s'interrogent sur le sort minoritaire de leurs enfants au sein de la société d'installation.

■ LE RÉCIT D'INCIDENTS MINEURS

Les éléments de contexte exposés éclairent le sens du récit d'une migrante malienne au sujet d'un incident mineur entre des « Français » dans le bus qui l'a beaucoup affectée, et au cours duquel elle est restée silencieuse : au cours d'une conversation portant sur l'action municipale, une personne avait affirmé haut et fort et de manière agressive : « *Il n'y en a que pour les Maliens !* », à la suite de quoi un des passagers est intervenu pour contester ces paroles et

valoriser la diversité culturelle au sein de la ville, tout en substituant au passage le terme « *Maliens* » par celui d'« *Africains* ».

Ainsi, dans les relations quotidiennes, la désignation « *Malien* » est devenue synonyme d'« *Africain* », voire de « *Noir* ». Nous mettons une majuscule et des guillemets à cette catégorisation « raciale » ordinaire, qui fonctionne ici comme une sorte de substitut de nationalité. Le qualificatif « *Noir* » n'est donc pas seulement un adjectif utilisé pour décrire une couleur de peau⁸, il est le signifiant d'une altérité, amalgamant traits physiques psychologiques et culturels (Guillaumin, 1972, 1994b).

Les usages courants du terme « *Malien* » tendent à recouvrir la diversité des nationalités des migrants africains installés dans la ville, même au sein de l'association. Une des « médiatrices culturelles » maliennes raconte ainsi au cours d'un entretien que dans son quartier, chaque fois que des enfants « *noirs* » faisaient des « *bêtises* » c'est auprès d'elle que les gens venaient se plaindre.

« L'autre jour, il y a eu une arrestation devant chez ma voisine [maliennne] et les gens ont dit que c'était ses enfants alors que c'était même pas un *Malien*, c'était un *Zairois* ! À chaque fois qu'il y a des problèmes dans cette ville, même avec d'autres nationalités, ce sont encore les *Maliens*... »

Sur le même mode « anecdotique » mais récurrent, la même interlocutrice me rapporte la réflexion d'une voisine autochtone et « blanche », observant depuis sa fenêtre sa fille – une adolescente « noire » de 12 ans – alors qu'elle se rendait chez une autre famille maliennne voisine : « *Oh la, la ! S'ils se regroupent, qu'est-ce qu'on va devenir ?* » De nombreuses migrantes se disent affectées par le fait que de nombreuses pratiques quotidiennes, même les plus anodines, sont ainsi perçues à travers le prisme du « problème » que représenterait la présence de *Maliens/Africains/« Noirs »* dans la ville.

Les *Maliens* de Mansigny sont une des composantes de l'image de la ville tant à l'extérieur qu'au sein de ses frontières. L'hostilité ou la curiosité à leur égard, les formes de soutien et de valorisation puisent dans un registre en partie commun, lié à cette visibilité collective. Au sein de l'association de femmes, le refus du racisme ordinaire s'exprime très régulièrement sur le mode du récit d'incidents quotidiens. Mes interlocutrices évitent le plus souvent toute montée

8/ Même si aucune « description neutre » n'est possible puisque la perception même des caractéristiques physiques, et les mots pour les décrire, sont toujours une construction sociale et historique.

en généralité et, *a fortiori*, la désignation d'adversaires politiques⁹ ; c'est pourquoi la prudence avec laquelle ce thème est abordé minore la portée politique de leurs constats.

■ QUAND DIFFÉRER N'EST PAS CONSENTIR

L'assimilation des migrants européens a engendré l'idée courante d'une nativisation¹⁰ progressive des immigrants qui se sont successivement installés en France. Le sort des derniers arrivés n'est, en quelque sorte, qu'une question de temps. Cette idée est très clairement remise en question par l'une de mes interlocutrices. Elle ne conteste pas tant la norme assimilationniste qui sous-tend ces prévisions qu'elle en souligne les impasses.

Alors que la perception courante du racisme le réduit à un « épiphénomène » pouvant survenir dans les relations ou les discours, son point de vue met en exergue la racisation dont les migrants d'Afrique subsaharienne et leurs enfants font l'objet, la couleur de peau comme *signe* de la différence « raciale » constituant un obstacle à leur nativisation. Pour ceux qui en font l'expérience quotidienne, la définition « raciale » de la « communauté [nationale] de citoyens », ne fait tout simplement aucun doute, indépendamment de l'apparition de la « question raciale » (Fassin et Fassin, 2006) dans le débat public :

« C'est vrai que ceux qui sont blancs, ils ont la chance d'avoir disparu dans le mélange des autres, alors que nous, ça ne risque pas. Moi, j'ai des enfants qui sont nés ici, ils sont grands, tout ça, ils sont noirs. Et s'ils se marient entre eux, ils seront noirs, mes petits enfants seront noirs. Même s'il prend une blanche [pour épouse] ils seront bronzés ou métis, mais ils ne seront pas blancs. C'est le problème, c'est qu'ils sont étrangers dans leur tête et ils sont étrangers sous le regard. Pourquoi ils sont étrangers dans leur tête parce que, quand ils arrivent n'importe où, ils ont un regard sur le Noir. Quelqu'un qui regarde un Noir dans un pays de Blancs et il dit "on est où, on n'est pas chez soi", mais s'ils le regardent autrement que Noir, il ne sera pas ça dans sa tête. L'intégration c'est le fait de regarder ces jeunes-là comme d'origine africaine mais comme des Français. »

Notre interlocutrice décrit sans ambiguïté la catégorisation raciste comme étant imposée de l'extérieur (« *mais s'ils le regardent autrement que Noir, il ne sera pas ça dans sa tête* », dit-elle). Elle décrit le

9/ C'est par ces deux paramètres que C. Hamidi (2006) définit le processus de politisation dans une perspective interactionniste.

10/ Pour A. Bastenier et F. Dassetto (1993), la nativisation désigne le fait que la présence de l'immigré et de ses descendants soit communément considérée comme « naturelle » et légitime.

« blanchiment » de sa descendance jusqu'à ce que tout marqueur de différence « raciale » disparaisse comme la condition *sine qua non* du passage de la frontière nationale. Elle rappelle d'ailleurs ainsi combien les choix matrimoniaux comportent des enjeux « raciaux » tout autant que sociaux¹¹. Ici, notre interlocutrice affirme que l'intégration consiste à cesser d'assigner leurs enfants à une place à part sur la base de leur couleur. Elle renverse le sens des usages politiques dominants du terme d'intégration, qui renvoie en général à des particularismes culturels supposés empêcher l'incorporation dans la nation française, pour souligner la nature de l'obstacle que rencontrent les enfants de migrants racisés au sein de la société d'installation. Son propos durcit l'hypothèse avancée précédemment concernant l'institutionnalisation d'une citoyenneté nationale de seconde zone : pour elle, à moins que le racisme ne disparaisse, ses enfants feront figure d'éternels étrangers.

Si ce « regard » porté sur les enfants de maliens n'est pas rapporté à un groupe spécifique ou à des personnes particulières, c'est aussi parce que chacun est pris dans l'évidence quotidienne, la normalité de ces classements sociaux fondés sur l'origine au travers de la banale question « tu es d'où ? » ou « tu es de quelle origine ? » – que les membres des groupes racisés comprennent comme signifiant : « à quelle origine nationale puis-je attribuer la marque de différence raciale que tu portes ? » – et qui renvoie, même involontairement, leur destinataire hors des frontières de la communauté nationale.

La gestion de ce « regard » racisant peut d'ailleurs faire l'objet de consignes parentales de résistance qui s'avèrent parfois difficiles à tenir. C'est le cas lorsqu'une membre française et « blanche » de l'association qui, lors d'une session de soutien scolaire auxquelles je participe régulièrement en tant que bénévole, demande avec gentillesse à une fillette à la peau mate et aux yeux verts, nouvellement inscrite : « *Tu es d'où ?* ». Debout face à la table où elle s'appropriait à s'asseoir, après un silence, la petite fille répond dans un murmure gêné : « *Ma maman m'a dit de dire que je suis Française...* ». Son interlocutrice la rassure : « *Oui, je sais bien, ma chérie, bien sûr, mais tu es de quelle origine ?* » La petite fille répond alors dans un filet de voix : « *mon papa est Camerounais... et ma..* », « *ah bon très bien* », tournant les talons, son interlocutrice n'a pas écouté la fin de la phrase, énoncée dans un souffle : « *et ma maman est Française* ». Plus qu'une remise en cause de son appartenance nationale, il s'agit d'identifier et classer sa petite interlocutrice selon les critères ethniques et

11/ Voir à ce sujet les travaux de J.-L. Bonniol (1992) sur les stratégies matrimoniales dans les Antilles françaises, et de P. N'Diaye (2006) sur la « fonction sociale des produits dépigmentants ».

« raciaux » en vigueur (origine camerounaise/métisse noir et blanc), ou, plus exactement, d'identifier la « source » du marqueur stigmatisant. Ces évidences quotidiennes, dont les enfants observés font régulièrement l'expérience, se fondent sur un principe implicite d'hypodescendance¹², selon lequel « des enfants d'une union mixte se voient automatiquement assignés au groupe inférieur » (Savy, 2007). Les mères ont une connaissance pratique de cette règle, puisqu'elles considèrent que les mariages mixtes ne s'accompagneront pas nécessairement d'une sortie de la situation minoritaire (« *Même s'il prend une blanche [pour épouse, mes petits-enfants] seront bronzés ou métis, mais ils ne seront pas blancs.* »).

La renégociation, voire la contestation ouverte des fondements de leur statut minoritaire sont différés dans le temps, en réorientant les espoirs sur le devenir – scolaire, social, voire politique – de leurs enfants.

Pour analyser l'absence de contestation ouverte du racisme – bien qu'identifié comme tel par ces femmes –, il paraît pertinent d'introduire une dimension temporelle. Certes, le rapport de pouvoir est très inégal et c'est précisément cet engagement associatif de concert avec des notables locaux français qui leur a permis de mieux accéder à certaines ressources locales. Il ressort cependant des discours tenus en coulisse que la racisation dont le groupe fait l'objet leur apparaît comme un problème majeur. La renégociation, voire la contestation ouverte des fondements de leur statut minoritaire sont différés dans le temps, en réorientant les espoirs sur le devenir – scolaire, social, voire politique – de leurs enfants. Ces femmes reportent ainsi sur leur descendance et dans le temps le moment où les groupes aujourd'hui racisés ne seront plus enfermés dans leur spécificité collective et accéderont à la « généralité psychologique et sociale » (Guillaumin 1972).

Dans le cadre républicain français actuel, ne plus être considéré comme membre d'un groupe irréductiblement spécifique au sein de l'État-nation implique d'avoir la possibilité de représenter l'ensemble de ses concitoyens, même si cette possibilité reste toute théorique. C'est en ce sens que pourraient être interprétées les paroles prononcées ce jour où, dans sa cuisine, loin des scènes officielles, une membre malienne de l'association m'explique son adhésion critique au mouvement associatif tel qu'il s'est construit, soulignant les obstacles actuels à sa pleine autonomie. Au cours de cette conversation, alors que nous parlons, là aussi, des possibles mariages « mixtes » de ses enfants, elle m'avait ainsi affirmé au sujet de son éventuel futur petit-fils, sur le ton de l'ironie distanciée, mais déterminée :

12/ P. Savy (2007) souligne combien ce principe appliqué aux « unions implicitement ou explicitement pensées comme des alliances inégales » a connu des formes variables – légales ou non, plus ou moins strictes – à travers l'histoire (« le pire l'emporte » en matière de statut servile au Moyen Âge, « one drop rule » aux États-Unis, « limpieza de sangre » en Espagne) mais dans tous les cas, il est fondé sur la « croyance selon laquelle l'hérédité transmet quelque chose d'indissoluble ».

« *Je veux qu'il reste noir et qu'il devienne Président !* » Cette revendication d'universalité est structurée par les rapports sociaux de sexe : c'est en tant que mères que mes interlocutrices s'autorisent la remise en question de leur situation collective et c'est leurs fils qu'elles imaginent dans ce rôle.

■ CONCLUSION

L'ethnisation des rapports sociaux s'articule étroitement avec la nouvelle question sociale. Les municipalités de banlieue jouent un rôle croissant dans la prise en charge de groupes sociaux marginalisés tant sur l'échiquier social que national. De « Mansigny, ville ouvrière » à « Mansigny, terre d'accueil », la référence politique à la « défense de la classe ouvrière » a progressivement cédé le pas au thème de « l'intégration des immigrés », tout particulièrement en direction des Maliens installés dans la commune. En construisant l'unité locale sur un principe d'autochtonie (Palomares, 2003) et en problématisant les immigrés et leurs descendants comme un problème public spécifique, l'action publique contribue aux mécanismes de formation et de reproduction de classements ethniques ordinaires.

Ces orientations ouvrent des espaces de négociations et de dialogue sur lesquels les associations de migrants prennent appui pour investir les arènes politiques locales. Dans le cadre d'une association locale composée de Français-e-s et de Maliennes, des femmes maliennes composent avec la place qui leur est faite et mettent en question le maintien de leurs enfants dans un statut d'immigré en évitant le conflit. De ces arrangements quotidiens entre majoritaires et minoritaires traversés par des logiques d'infériorisation et d'altérisation, il s'agit moins de dégager une analyse univoque que de restituer l'écheveau de relations faites de collaboration, de confiance mutuelle, de convivialité et d'amitiés.

L'analyse des discours minoritaires tenus aux marges de l'arène locale conduit à formuler l'hypothèse d'un processus de racisation à l'œuvre qui pèse fortement sur la relative labilité des différenciations ethniques (en fonction des origines nationales, régionales, religieuses, linguistiques, etc.) en les naturalisant. Dans ce processus, la différence rapportée aux origines est définie comme permanente, n'autorisant pas le passage de la frontière ethnique. En somme, le vécu de cette situation minoritaire par ces femmes nous est apparu marqué par une « ligne de couleur ».

Au regard de ce constat, le sort minoritaire de leur descendance ne leur semble pas pouvoir s'estomper avec le temps, conformément à la norme de l'intégration. La frontière nationale que leurs enfants ont officiellement franchi ne se double-t-elle pas d'une barrière « raciale » qui, arrimée à la marque physique de la couleur, fait obstacle à la nativisation de leur descendance ? La complexité des discours et pratiques publics observés nous conduisent à formuler une hypothèse proche quant à la catégorisation de leurs enfants : celle d'un statut de citoyen national de rang inférieur.

Les femmes rencontrées tendent à différer la contestation ouverte du racisme, en réorientant leurs espoirs sur leurs enfants. Il serait sans doute simpliste d'établir un lien direct de causalité, néanmoins l'entrée en politique de la fille de l'une d'entre elles à l'occasion des élections municipales puis régionales (Palomares, Rabaud, 2004) pourrait être lue comme le prolongement de cette politisation sous contrainte.

Elise Palomares
 Université de Rouen
 GRIS (EA 3232)
 Rue Lavoisier
 76821 Mont Saint Aignan
 Université Paris 7 Denis Diderot
 URMIS (UMR 7032)
 Place Jussieu, Casier 70272
 elise.palomares@wanadoo.fr

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BARTH F., 1969 Les groupes ethniques et leur frontières, trad. franç., In : Poutignat P., Streiff-Fenart J. 1995, *Théories de l'ethnicité*, Paris : PUF.
- BASTENIERA., DASSETTO F., 1993 *Immigration et espace public. La controverse de l'intégration*, Paris : CIEMI/L'Harmattan.
- BEAUD S., 1997 Un temps élastique. Étudiants des « cités » et examens universitaires, *Terrain*, n° 29, septembre, p. 43-58.
- BERNARDOT M., 2001 Le vieux, le fou et l'Autre, qui habite encore dans les foyers ?, *Revue Européenne des Migrations internationales*, vol. 17, n° 1, p. 151-164.
- BONNIOLJ.-L., 1992 *La couleur comme maléfice. Une illustration créole de la généalogie des « Blancs » et des « Noirs »*, Paris : Albin Michel.

- BRION F., REA A., SCHAUT C., TIXHON A. (dirs.), 2000 *Mon délit ? Mon origine. Criminalité et criminalisation de l'immigration*, Bruxelles, coll. Pol-His., Éditions De Boeck-Université.
- DAUM C., 1998 *Les associations de Maliens en France. Migrations, développement et citoyenneté*, Paris : Karthala.
- DAUM C., LEGUAY C., 2001 Les associations de Maliens immigrés en France, entre pays d'origine et implication dans la vie locale, *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 90, juin, p. 102-108.
- DE RUDDER V., POIRET C., VOURCH F., 2000 *L'inégalité raciste : l'universalité républicaine à l'épreuve*, coll. Pratiques théoriques, Paris : PUF.
- DE RUDDER V., 1991 Le racisme dans les relations interethniques, *L'Homme et la Société*, n° 4, p.75-92.
- DE RUDDER-PAURD, V., 1980 La tolérance s'arrête au seuil, *Pluriel-Débat*, n° 21, p. 3-13.
- FASSIN D., FASSIN E. (dirs.), 2006 *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, Paris : La Découverte.
- FOURCAUT A., 1992 Banlieue rouge, au-delà du mythe politique, In : Fourcaut Annie [dir.], *Banlieue rouge 1920-1960. Années Thorez, années Gabin : archétype du populaire, banc d'essai des modernités*, Paris, Éditions Autrement, Série Mémoires n° 18.
- GIDDENS A., 1991 *Modernity and Self Identity : Self and Society in the Late Modern Age*, Cambridge, Polity Press.
- GIRAUD M., 1987 Mythes et stratégies de la « double identité », *L'Homme et la société*, n° 83, La mode des identités, p. 59-67.
- GUILLAUMIN C., 1994a *Un bien vieux néo-racisme. Pluriel-recherches, vocabulaire historique et critique des relations inter-ethniques*, Cahier n° 2, p. 5-8.
- GUILLAUMIN C., 1994b *Race. Racisme, Pluriel-recherches, vocabulaire historique et critique des relations inter-ethniques*, Cahier n° 2, p.61-67.
- GUILLAUMIN C., 1972 *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, Paris et La Haye : Mouton & Co. (rééd. 2002).
- HAMIDI C., 2006 Éléments pour une approche interactionniste de la politisation : Engagement associatif et rapport au politique dans des associations locales issues de l'immigration, *Revue française de science politique*, vol. 56, n° 1, p. 5-25.
- MAGRI S., TOPALOV C. (eds), (1989) *Villes ouvrières, 1900-1950*, Paris, L'Harmattan.
- MATHIEU N.-C., 1985 Quand céder n'est pas consentir. Des déterminants matériels et psychiques de la conscience dominée des femmes, et de quelques unes de leurs interprétations en ethnologie, In : *L'arrondissement des femmes. Essais en anthropologie des sexes*, Cahiers de l'homme, EHESS, p. 169-245.
- N'DIAYE P., 2006 Questions de couleur. Histoire, idéologie et pratique du colorisme, In : Fassin D., Fassin E. (dirs.) 2006. *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, Paris : La Découverte.
- MASCLET O., 2001 Une municipalité communiste face à l'immigration algérienne et marocaine/Gennevilliers, 1950-1972, *Genèses, Sciences sociales et histoire*, n° 45, juin, p. 171-187.

Élise Palomares

DOSSIER

- NOIRIEL G., 1984 *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIX-XX^e siècle*, Paris : Seuil.
- PALOMARES É., 2003 *Les paradoxes de la préférence locale. Engagements collectifs et action publique à l'épreuve de l'ethnisation des rapports sociaux*, Thèse de doctorat, Urmis-Université de Paris 7, Denis Diderot.
- PALOMARES É., RABAUD A., 2004 L'arrangement des origines, In : Cossée C., Lada E., Rigoni I., *Faire figure d'étranger Regards croisés sur la production d'altérité*, Paris : Armand Colin.
- PALOMARES É., RABAUD A., 2006 Minoritaires et citoyens ? Faites vos preuves !, *L'Homme et la société*, avril-septembre, p. 135-160.
- PALOMARES É., TERSIGNI S., 2001 Les rapports de place dans l'enquête : les ressources du malentendu, *Langage et Société*, n° 97, septembre, p. 5-26.
- QUIMINAL C., 1996 Faut-il détruire les foyers ? *Hommes et Migrations*, n° 1202, Les foyers dans la tourmente, octobre, p. 3-4.
- QUIMINAL C., 2000 Construction des identités en situation migratoire. Territoires des hommes, territoires des femmes, *Autrepart*, n° 14, p. 107-120.
- SAVY P., 2007 Transmission, identité, corruption. Réflexion sur trois cas d'hypodescendance, *L'Homme, revue française d'anthropologie*, n° 182, p. 53-80.
- SAYAD A., 1979 Qu'est-ce qu'un immigré ?, *Peuples méditerranéens*, n° 7, avril-juin, p. 3-23.
- SAYAD A., 1999 Immigration et pensée d'État, *Acte de la recherche en sciences sociales*, n° 129, septembre, p. 6-14.
- SIMON P., 1999 La gestion politique des immigrés, la diversion par la réforme urbaine, *Sociétés contemporaines*, n° 33-34, avril.
- SIMON P., 2000 Les jeunes issus de l'immigration se cachent pour vieillir. Représentations sociales de l'action publique, *Ville École Intégration*, juin, p. 23-39.
- SIMON P.J., 1983 L'étude des problèmes de minorités et les relations inter-ethniques dans l'anthropologie et la sociologie française, *Pluriel*, n° 32-33.
- TIMERA M., 1997 Les associations de femmes africaines : un creuset d'intégration, *Revue française des affaires sociales*, Paris, vol. 51, n° 2.
- WARIN P., 1989 Question sur la légitimation des politiques locales en direction des populations étrangères, In : Boumaza, Nadir (dir), Actes du séminaire, *Banlieues, immigration et gestion urbaine*, Grenoble 26 et 27 mai 1988.
- WEBER M., 1922 *Économie et société*, Plon, Agora, Pocket, t. 2.
- WINOCK M., 1996 Arcueil la Rouge, *L'Histoire*, n° 195.